



## Vente de calendrier par un agent de police municipale

-----  
Par Soldu29

Bonjour,

Un agent titulaire à temps complet de la commune exerce ses fonctions en tant qu'agent de police municipale.

En 2018, la commune découvre que pendant plusieurs années l'agent a profité de ses patrouilles pour vendre des calendriers aux habitants.

Il est convoqué pour être entendu. Il s'est mis à pleurer en expliquant que cela était pour le financement du traitement médical de son épouse atteinte d'une grave maladie.

Cette dernière a retrouvé la santé en 2014, il a cessé l'activité.

Le maire voit que l'agent regrette son geste et toujours considéré comme un bon policier.

Il souhaite savoir si il peut entreprendre une action disciplinaire à son encontre.

La commune peut elle sanctionner ces faits ?

Je vous remercie.

Cdt.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Cela sent le cas pratique à étudier en TD.